

INFO-RIVERAINS

Consignes de sécurité en cas d'effondrement des 19 et 21 rue de Bourgogne

En début d'année 2023, les mouvements des bâtiments, aux 19 et 21 rue de Bourgogne, se sont accélérés rendant aujourd'hui impossible les étaitements prévus des façades. En effet, la ruine de ces immeubles pourrait se produire à tout moment.

Si l'effondrement des 19 et 21 rue de Bourgogne se produisait, pour les immeubles avoisinants encore occupés, à proximité du périmètre de sécurité, les consignes à suivre sont les suivantes :

Côté pair (n°22 et 20 rue de Bourgogne), il faut prévoir :

- un confinement dans les immeubles de manière à éviter d'être exposé à des chutes de gravats
- s'éloigner des ouvertures (en cas de chutes dans les fenêtres)
- prévenir les secours (pompiers en composant le 18)
- attendre l'arrivée des secours, qui décideront des suites à donner.

Côté impair (13 et 25 rue de Bourgogne), il faut prévoir :

- une évacuation des immeubles
- pour le 13 rue de Bourgogne : cheminer côté impair vers l'Est, en s'éloignant de la zone de danger, jusqu'à un point de rassemblement au carrefour rue de Solferino/rue de Bourgogne
- pour le 25 rue de Bourgogne : cheminer côté impair vers l'Ouest, en s'éloignant de la zone de danger, jusqu'à un point de rassemblement au carrefour Rue de l'Ételon/rue de Bourgogne)
- prévenir les secours, en composant le 18, et attendre l'arrivée des secours.

Si vous avez des voisins qui ne sont pas autonomes et qui nécessiteraient une aide en cas d'évacuation en urgence, signalez ces situations aux secours.

Lors de l'évacuation pensez à prendre :

- Papiers d'identité, permis de conduire, passeport...
- Clés de l'habitation et des véhicules
- Moyens de paiements (cartes bancaires et liquidités)
- Papiers d'assurance
- Vêtements pour plusieurs jours
- Médicaments et ordonnances
- Produits d'hygiène
- Objets de valeur si peu volumineux
- Vider réfrigérateur et congélateurs
- Prendre les denrées périssables
- Bien fermer les volets, portes et fenêtres
- Couper le gaz et l'eau
- Couper l'électricité que si le réfrigérateur et le congélateur sont vides